

Tableau 1

Portée de la réglementation fédérale

Principales catégories d'institutions	Nombre d'institutions ¹	Pourcentage de l'actif de la catégorie représenté par les institutions réglementées au niveau fédéral ²
Banques à charte	72	100
Sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire		66
Fédérales, assurées par la SADC ³	59	
Provinciales, assurées par la SADC	63	
Provinciales, non assurées par la SADC	11	
Compagnies d'assurance de personnes ⁴		91
– fédérales	199	
– provinciales	58	
Vol-incendie-accidents		71
– fédérales	244	
– provinciales	70	
Courtiers en valeurs inscrits	70	0
Institutions coopératives de crédit		
Société canadienne de crédit coopératif	1	100
Centrales provinciales ⁵	12	0
Caisses de crédit et caisses populaires ⁶	1 781	0
Groupe Desjardins ⁷		
– fédérations	11	0
– caisses locales	1 419	0

1. Au 31 décembre 1984. Comprend les sociétés constituées aux niveaux fédéral et provincial.

2. Au 31 décembre 1983

3. Non compris les filiales de prêt hypothécaire des banques à charte.

4. Y compris 71 sociétés fraternelles d'entraide.

5. Six des 12 centrales provinciales non québécoises sont inscrites sous le régime de la *Loi sur les associations coopératives de crédit* et supervisées en partie par le Département fédéral des assurances.

6. Hors du Québec

7. Principalement au Québec

Source: Ministère des Finances, *La réglementation des institutions financières du Canada*, avril 1985.